

OUVERTURE DU COMITE

Lundi  
Mardi à Vendredi

De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30  
De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Lundi  
Mardi à jeudi  
Vendredi

De 14h00 à 18h30  
De 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
De 09h30 à 12h00

# **BULLETIN HEBDOMADAIRE N° 27**

## **Lundi 31 janvier 2022**

Infos Générales

Page 02

Trésorerie

Page 05

Compétitions

Page 07

Technique

Page 12

Minibasket

Page 14

Qualification

Page 15

Rubrique « Mémento »

Page 16

Rubrique « Presse »

Page 17

Rubrique « Vos Evènements »

Page 18

Infos clubs

Page 19

Courriers

Page 21

## Annexes

ANNEXE 01	2022-01-25 6- Règlement Covid19
ANNEXE 02	2022-01-27 NOTE LR CD CLUBS CF5x5 Note Adaptation des règles de participation pour cas de COVID-19
ANNEXE 03	2022-01-27 NOTE LR CD Clubs DAJI Règlement covid-19
ANNEXE 04	LIGUE AURA – Bon de commande

### MEMBRES PRESENTS :

Mmes	BLANC – BROLIRON – CHENU – CIVET – GRIMAUD – GUERIN
Mrs	ARNAUD – BOUSELOUGUIA - RIBET

## INFOS GÉNÉRALES

### FFBB – INFORMATION

---

Veillez trouver en annexes 01 à 03 des informations sur le règlement Covid19 et sur l'adaptation des règles de participation pour cas de Covid19.

Merci de bien vouloir en prendre connaissance.

## RAPPEL - PLAN INFRA

Les clubs suivants :

BOURG DE PÉAGE – CHAVANAY – CREST SAILLANS – DEUME – ECLASSAN – GÉNISSIEUX ROMANS  
GUILHERAND GRANGES – JARCIEU - MONTÉLIER – MONTELMAR - NYONS – ST MARCEL LES ANNONAY  
– ST PAUL TROIS CHATEAUX – ST PÉRAY - ST SORLIN – TAIN TOURNON – VALENCE BOURG – VERNOSC  
DAVÉZIEUX

Ont manifesté leur intention de compléter leur installation avec des terrains extérieurs 3x3 ou 5x5, notamment depuis la crise sanitaire et en vue de Paris 2024 (Jeux Olympiques).

Afin de vous exposer ces mesures, une réunion est prévue le **11 février 2022 à 19 heures** à la Maison des Associations François Mitterrand - 2 Avenue Ville de Mindelheim à Bourg de Péage.

Nous vous demandons de bien vouloir proposer et inviter un représentant de votre commune en charge des sports et/ou des équipements afin de vous accompagner à cette réunion.

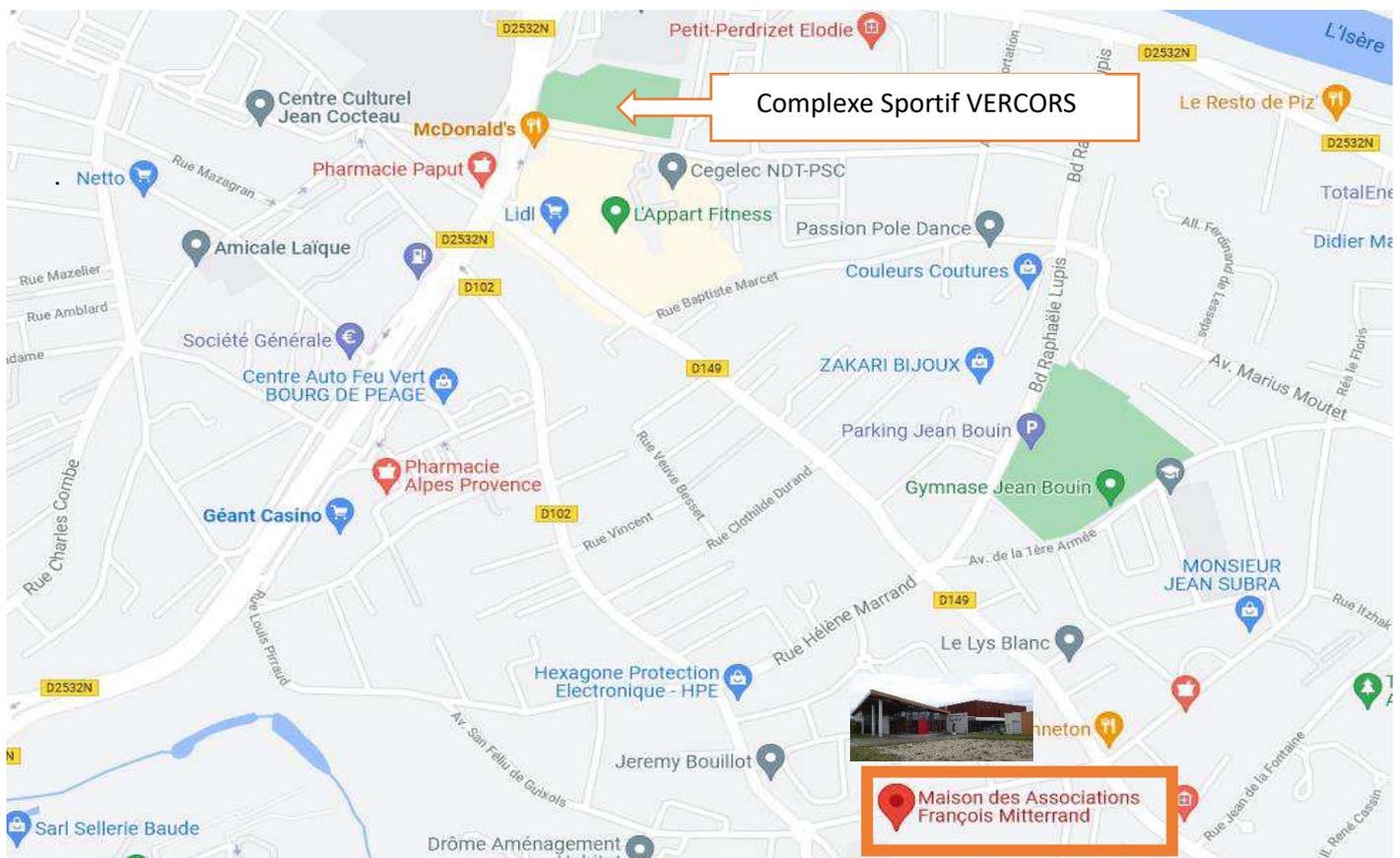
Pour une question d'organisation, une invitation officielle suivi d'un lien Google Drive a été envoyé aux président(e) de clubs. Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire avant le 4 février 2022.

Cette réunion a un **caractère obligatoire**.

En amont de la réunion du 11 février 2022 et afin de vous exposer les grandes lignes du plan INFRA, une visioconférence est prévue avec l'ensemble des clubs qui ont manifesté leur intérêt à ce dispositif.

**Cette visioconférence aura lieu le mercredi 9 février 2022 de 19h30 à 20h**

Un lien de connexion a été envoyé aux président(e) de club par mail.





## Pass'Sport Prolongation du dispositif

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires
	<input type="checkbox"/> Administration et Finances	<input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Haut Niveau	<input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles
	<input type="checkbox"/> Formation & Emploi	<input type="checkbox"/> 3x3
	<input type="checkbox"/> Marque	
Nombre de pièces jointes : 1	<input type="checkbox"/> Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs
	<input type="checkbox"/> Ligues	<input type="checkbox"/> CTS
	<input type="checkbox"/> Ligues et Comités	
<input checked="" type="checkbox"/> Information		
<input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

### LA PLATEFORME LCA FAIT SA REOUVERTURE Prolongation et extension du Pass'Sport jusqu'au 28 février 2022

[Un décret du 23 décembre](#) prolonge la durée du dispositif « Pass'Sport » qui permet le versement d'une aide forfaitaire à certains jeunes adhérant à une association sportive et étend le champ de ses bénéficiaires aux jeunes titulaires d'une allocation aux adultes handicapés jusqu'à l'âge de 30 ans.

Ainsi, le dispositif du « Pass'Sport » peut être mobilisé pour toute adhésion ou prise de licence, jusqu'au 28 février 2022.

Tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Basketball peuvent participer au dispositif Pass'Sport.

Pour pouvoir accueillir ces bénéficiaires et recevoir le remboursement des réductions accordées, les clubs participants devront :

- Avoir un Compte Asso et se déclarer « Structure volontaire au Pass'Sport »
- Accorder la réduction immédiate de 50€
- Conserver une copie du courrier ou l'original si le courrier ne concerne qu'un seul enfant
- Déclarer via le Compte Asso la liste des enfants inscrits avec le Pass'Sport

Vous trouverez en PJ les données en masse par LR/CD (nombre de Pass'Sport mobilisés).

Il est essentiel que le club possède un Compte Asso. Si ce n'est pas le cas, il lui est possible de s'en créer un de manière simple et rapide sur [le site du Compte Asso](#).

La FFBB met à disposition une adresse de contact : [passsport@ffbb.com](mailto:passsport@ffbb.com) pour toutes questions

Contact : Service Clubs

E-mail : [passsport@ffbb.com](mailto:passsport@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Najib CHAJIDDINE Responsable du service Clubs	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Thierry BALLESTRIERE Secrétaire Général Cabinet, Secrétariat Général
Référence	2022-01-24 Note_CD LR CLUBS_4-PCT_Réouverture de la plateforme LCA du dispositif Pass Sport VFIN	

# TRÉSORERIE

## APPEL 5EME ACOMPTE SAISON 2021-2022

Les acomptes ont été réévalués en fonction du nombre de licenciés 2021/2022, sur la base d'un arrêté comptable en date du 10 janvier 2022, afin de tenir compte de l'augmentation ou la diminution de ces derniers dans certains clubs. Ceci évitera un solde trop important à régler en fin de saison. La réduction du comité (15 euros par licence) sera appliquée au moment du solde selon les conditions définies en assemblée générale.

Une note récapitulative et explicative sera envoyée aux clubs début avril.

Merci d'adresser au Comité vos règlements, de préférence par virement, au plus tard **le lundi 28 février 2022**. S'il vous est impossible de régler par virement, le cachet de la poste fera foi pour vos envois de chèque.

Pour rappel, du fait que les appels d'acomptes se font suffisamment à l'avance et que les clubs ont la possibilité de nous informer de leur problème de trésorerie en amont, une pénalité de 10 % sera appliquée automatiquement sur la facture financière du club dès **le 1<sup>er</sup> mars 2022**.

### NOUVEAUTÉ

Le bulletin hebdomadaire sera également envoyé dorénavant aux trésoriers, correspondants et présidents de clubs.

Le comité met tout en œuvre en communiquant au mieux et nous espérons que nous n'aurons plus d'écarts sur les paiements afin d'éviter les pénalités.

Merci pour votre rigueur et votre compréhension.

CLUBS	Acompte Facture Financière	Acompte Caisse des officiels
Andance-Andancette	1 190 €	<b>215 €</b>
US Aubenas	1 700 €	<b>30 €</b>
BCNA	1 100 €	<b>335 €</b>
ASB Beaumont les Valence	1 175 €	<b>65 €</b>
UGAP Bourg de Péage	1 960 €	<b>215 €</b>
AS Chantemerle les Blés	475 €	<b>70 €</b>
BC Châteauneuf/Isère	1 530 €	<b>270 €</b>
AS Chavanay	75 €	<b>155 €</b>
BC Chomerac	1 000 €	<b>140 €</b>
US Crest Saillans	1 725 €	<b>255 €</b>
Deume Basket	590 €	<b>25 €</b>
EO Eclassan	1 510 €	<b>475 €</b>
BC Epinouze	595 €	<b>105 €</b>
AS Erome	140 €	<b>0</b>
BC Génissieux Romans	1650 €	<b>255 €</b>
BO Guilherand Granges	1 045 €	<b>205 €</b>
Hauterives Basket	680 €	<b>135 €</b>
CS Jarcieu Basket	110 €	<b>9 €</b>
La Voulte Sportif	1 425 €	<b>85 €</b>
BC Largentière	235 €	<b>185 €</b>
BC Cheylarois	570 €	<b>180 €</b>
Le Teil Basket Club	970 €	<b>80 €</b>
Mantaille Sportif	1 120 €	<b>145 €</b>
BC Mercurol Chanos Curson	1 680 €	<b>370 €</b>

<b>CLUBS</b>	<b>Acompte Facture Financière</b>	<b>Acompte Caisse des officiels</b>
BC Montélier	1 275 €	<b>230 €</b>
UMS Montélimar	1 945 €	<b>110 €</b>
Montpezat sous Bauzon	295 €	<b>0</b>
BC Nyonsais	690 €	<b>0</b>
Basket Piégros la Clastre	660 €	<b>15 €</b>
EPB Pierrelatte	1 460 €	<b>330 €</b>
USC Portes les Valence	1 500 €	<b>220 €</b>
ASPTT Privas	765 €	<b>80 €</b>
Rhodia Basket Club	190 €	<b>300 €</b>
AS Roiffieux Basket	675 €	<b>130 €</b>
US Saulce	1 435 €	<b>205 €</b>
BOC Serrières Sablons	515 €	<b>120 €</b>
ES Muzolais	1 725 €	<b>305 €</b>
ES St Marcel	905 €	<b>255 €</b>
AS St Paul Basket	1 310 €	<b>55 €</b>
St Péray Sportif	1 370 €	<b>195 €</b>
St Pierre de Bœuf RS	390 €	<b>75 €</b>
St Sorlin Sportif	965 €	<b>195 €</b>
St Vallier BD	3 070 €	<b>275 €</b>
AG Tain Tournon BC	2 415 €	<b>210 €</b>
Valence Bourg Basket	2 910 €	<b>215 €</b>
Vanau Sport	780 €	<b>75 €</b>
Vernosc Davézieux Basket	2 075 €	<b>290 €</b>

- JARCIEU** Lors du 4<sup>ème</sup> acompte caisse des officiels, le club de JARCIEU a versé 11 euros au lieu de 10 euros soit un surplus de 1€. Pour le 5<sup>ème</sup> acompte, le montant est donc de 9 euros (10€ - 1€).
- RHODIA** Le Club de Rhodia est redevable de 190 € au lieu de 185 € suite à la régularisation de l'acompte n°4.
- ANNEYRON** Le Club d'Anneyron a réglé par chèque cet acompte n°5, avant information de l'actualisation, le trop-perçu sera déduit sur l'acompte n°6.

# COMPÉTITIONS

## RAPPEL

Merci de bien vouloir, dès les cas COVID constatés, **alerter la commission des compétitions qui décidera du report ainsi que les autres commissions concernées** (Commission des officiels et médicale) et prendre contact avec le club adverse pour définir une date de report.

Les rencontres peuvent également être programmées en semaine avec l'accord des deux adversaires.

Il est possible d'effectuer deux rencontres sur trois jours à partir des U15 (en sachant que les U15 ne peuvent participer à deux rencontres qu'uniquement dans leur catégorie).

**Pensez à répondre aux dérogations et motivez vos refus !**

## RENCONTRES REPORTÉES

Les rencontres suivantes (seniors et jeunes) doivent être jouées avant le 13 février 2022.

Les clubs sont priés de se mettre en contact pour définir dès que possible une date de report.

			date initiale		date report
DM3	A	IE-SAULCE 4 / CHATEAUNEUF SUR ISERE	30/01/22	Report Covid	?
			date initiale		date report
DM4	C	ST SORLIN 2 / ST PIERRE DE BOEUF	23/01/22	Report Covid	?
			date initiale		date report
U13F	D2 – A	ST MARCEL LES ANNONAY / PORTES 2	30/01/22	Report Covid	?
			date initiale		date report
U15F	D1	IE-SAULCE 2 / VALENCE BOURG	09/01/22	Report Covid	?
			date initiale		date report
U18F	D1	AUBENAS – RHODIA	18/12	Report Covid	?
			date initiale		date report
U17M	D1	VALENCE BOURG 1 / MERCUROL	29/01/22	Report Covid	?

Les clubs désirant engager de nouvelles équipes jeunes pour la phase 3 (à partir de mars 2022) sont priés de le faire via le lien suivant avant le 12 février 2022.

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeW4loiNauWkrFbBAmgToSjxEcb7u4vYD1ZTdmu2rjKYcvA/viewform>

### **NOUVEAUX ENGAGEMENTS REÇUS**

CREST U13M

### **MODIFICATION 5 MAJEURS - Effet le 31/01/2022**

MERCUROL 1 - RM2 poule F		
BUHLER Arthur	remplace	AGATI Jean-Noël

GENISSIEUX ROMANS 1 - RM3 Poule I		
GRATONI Louis	remplace	DELSARTE Nathan

VERNOSC DAVEZIEUX - DFU13 Poule A		
SEJALLET Lola	remplace	BAIBA Naëlle
ROCHE Emmie	remplace	CLAPERON Océane

ST JEAN DE MUZOLS - DFU13-2 Poule A		
MONTORFANO Lola	remplace	CHARLES Romy

VALENCE BOURG 1 – RM3 Poule I		
GOMEZ Valentin	remplace	NOUVET Florian

### **TIRAGE COUPES DRÔME-ARDÈCHE 1/4 (11-12-13 février 2022)**

Vous trouverez ci-joint le tirage au sort des coupes Drôme-Ardèche avec leurs horaires. Nous avons tenu compte des disponibilités arbitrales et des matchs reportés dans la mesure du possible.

#### **COUPE DROME ARDECHE MAURICE HERBUEL MASCULINE**

samedi 20h00	MONTELIER (DM4)	+ 7	CHATEAUNEUF (DM3)
vendredi 20h30	IE-GUILHERAND-GRANGES 1 (PRM)		SAINT JEAN DE MUZOLS 1 (PRM)
samedi 20h00	PIEGROS 1 (DM3)	+ 7	VANAU 1 (DM2)
samedi 20h00	MERCUROL 2 (PRM)		RHODIA (PRM)

### COUPE DROME ARDECHE LOUIS CELLIER FEMININE

vendredi 21h00	HAUTERIVES (DF2)	+ 7	CHOMERAC (PRF)
vendredi 20h30	ST MARCEL LES ANNONAY (DF2)	+ 7	ANDANCE 2 (PRF)
vendredi 21h00	CHAVANAY (DF2)	+ 7	CHATEAUNEUF 1 (PRF)
samedi 18h00	SERRIERES (DF2)	+ 7	ECLASSAN 1 (PRF)

### COUPE DROME ARDECHE LAURA MONTEIL U18 FEMININE

samedi 15h30	CHATEAUNEUF		CHOMERAC 2
dimanche 13h30	IE-ST JEAN DE MUZOLS		HAUTERIVES
dimanche 13h00	PIERRELATTE		CREST
samedi 16h00	GENISSIEUX ROMANS		ANDANCE

### COUPE DROME ARDECHE FRANCOIS DUFOUR U17 MASCULINE

dimanche 14h00	EN-VANAU		VALENCE BOURG
dimanche 10h00	VERNOSC DAVEZIEUX		CHATEAUNEUF
samedi 16h00	IE-TAIN TOURNON		IE-PORTES

EXEMPT

CREST
-------

### COUPE DROME ARDECHE PIERRE LELEU U15 MASCULINE

vendredi 18h30	SAULCE		CREST
samedi 14h00	IE-PORTES		RHODIA
samedi 17h00	IE-BC NORD ARDECHE		MERCUROL
dimanche 13h00	ST PAUL		VALENCE BOURG

### COUPE DROME ARDECHE ARLETTE BROS U15 FEMININE

samedi 17h00	BOURG DE PEAGE		BC NORD ARDECHE
vendredi 19h00	HAUTERIVES		IE-SAULCE
samedi 17h45	MONTELIER		PORTES
samedi 15h00	SAINT VALLIER		ROIFFIEUX

### COUPE DROME ARDECHE ERIC MICOUD U13 MASCULINE

mercredi 16h00	VERNOSC DAVEZIEUX 1		CREST
samedi 18h00	MERCUROL		RHODIA 2
samedi 15h00	TAIN 1		VALENCE BOURG
samedi 14h00	LE TEIL		RHODIA 1

## COUPE DROME ARDECHE LAURE SAVASTA U13 FEMININE

mercredi 18h30	ANDANCE		CHATEAUNEUF 1
dimanche 11h00	RHODIA		MONTELMAR
samedi 15h00	BC NORD ARDECHE		IE-TAIN
samedi 14h00	GENISSIEUX ROMANS		CHOMERAC 2

En application des règlements sportifs interdisant à un joueur U13 de faire 2 rencontres dans le même week-end (cf Article 23 Règlements sportifs 2021-2022) et compte-tenu qu'une équipe ayant un joueur sélectionné peut demander le report d'une rencontre qui se déroule en même temps que la sélection (cf Article 50 Règlements sportifs 2021-2022), le club d'Andance a effectué une dérogation pour disputer le 1/4 de Finale de la coupe Laure Savasta le mercredi 9 février à 18 heures 30 puisqu'une de ses joueuses fait partie de la sélection Drôme-Ardèche pour le Tournoi des Étoiles des 12-13-14 février prochains .

La commission des compétitions prend acte de la demande du club d'Andance et lui accorde la dérogation demandée.

La rencontre Andance - Chateauneuf 1 se jouera donc le mercredi 9 février 2022 à 18h30 à Andance.

### **AMENDES**

CLUB	N° match	Catégorie	Date	Motif	Amende
ÉRÔME	191	DF2 Poule B	29/01/22	Absence délégué de club	10,00 €
PRIVAS	330	DF3 Poule A	30/01/22	Absence délégué de club	10,00 €
ST MARCEL LES ANNONAY	589	DFU18 poule A	29/01/22	Absence délégué de club	10,00 €
AUBENAS	1448	DM3 Poule A	30/01/22	Absence OTM et délégué de club	10,00 €

**Si vous constatez un problème avec l'e-marque, n'hésitez pas à l'écrire en réserve et d'en avvertir la commission des compétitions.**

### **FORFAITS**

CLUB	N° match	Catégorie	Date		Amende
TAIN	52	PRF Poule A	29/01/22	Forfait à Épinouze	150,00 €

### **INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES**

TAIN (PRF), indemnités kilométriques dues à ÉPINOUZE  
35 km x 2 x 0,36 = 25,20 € x 3 voitures = 75,60 €

## FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES

Rencontres						Club	Amendes		
Division	Poule	N°	Type						
			1	2	3			4	5
PRF	A	51	T-30/01				CHATEAUNEUF	50 euros	
DF2	A	183	T-28/01				ST MARCEL	50 euros	
PRM	A	1048	B-30/01				TAIN TOURNON	50 euros	
PRM	A	1048	T-30/01	D-30/01			EN-GUILHERAND-GRANGES 1	300 euros	
PRM	A	1049		T-29/01			PIERRELATTE	100 euros	
PRM	B	1051	T-29/01				ECLASSAN	50 euros	
PRM	B	1052	T-29/01				ST JEAN DE MUZOLS	50 euros	
PRM	A	1049	T-29/01				PIERRELATTE	50 euros	
PRM	B	1053	T-29/01				MERCUROL	50 euros	
DFU13-2	A	2473	C-29/01				ANNEYRON	50 euros	

# TECHNIQUE

## FORMATION DU JOUEUR

---

### TOURNOI DES ETOILES

Le tournoi des étoiles se déroulera du samedi 12 au lundi 14 février à Voiron sur le site de TSF. La commission technique convoque les 10 joueuses suivantes pour participer à cette compétition :

Pour les filles :

ANDANCE ANDANCETTE  
AUBENAS  
ECLASSAN  
MONTELIER  
PORTES LES VALENCE  
ST JEAN DE MUZOLS  
ST VALLIER  
SAULCE  
TAIN TOURNON

BAZIN Eloïse  
GOMAS Lola  
COMBIER Lilou  
BOUCHERAND Lise  
VAREILLE Margaux  
AKOA Kélia  
DEMBELE Dounia - KONATE Joana  
PETENARD Emmy  
BRANDT Daphnée

Ainsi que 2 réservistes :

AUBENAS  
CHAVANAY

PLANTIER Cerise  
MONTEZ Juliette

Chez les garçons :

AUBENAS  
BASKET NORD ARDECHE  
BOURG DE PEAGE  
ST JEAN DE MUZOLS  
ST VALLIER  
TAIN TOURNON  
VALENCE BOURG

ANSEL Alexis – BUSCEMA Enzo  
GANDOU Antonin  
ROMEYER Lorys  
CHABANOL Arthur - POINAS Léo  
YOBOUT Thomas  
LEMOS Aïwen – VIALLOAN Alban  
JOUAN Arthur

Ainsi que 4 réservistes :

AUBENAS  
VERNOSC DAVEZIEUX  
MONTELMAR  
MERCUROL

WHARRY Jackson  
PEYCHON Mahé  
Luka BIJELOVIC  
Rémi COISSARD

**Le programme du tournoi vous sera communiqué dès réception par la Ligue.**

## FORMATION DE CADRE

---



Une nouvelle session de formation va bientôt débuter. En effet vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire pour le Brevet Fédéral Enfant.

Pour ce faire, merci de vous inscrire via le site de l'IFRABB :  
<https://aurabasketball.kalisport.com/formations/aperçu/16/2021-2022-bf-enfants-cd2607-s1>

**Vous pouvez vous inscrire jusqu'au jeudi 10 février 22.**

La formation se déroulera avec des temps en distanciel et des temps en présentiel :

- Le dimanche 27 février 2022 de 9h à 17h
- Le samedi 26 mars 2022 de 9h à 17h
- Le mardi 19 avril 2022 de 18h30 à 22h30
- 

## FORMATION BASKET SANTE

---

Plusieurs nouvelles dates de formation basket santé sont connues :

- Du 09 au 13 mai 2022 à WATTIGNIES (59)
- Du 30 mai au 03 juin 2022 à MONTPELLIER (34)

Pour vous inscrire, rdv sur ce lien : <http://www.ffbb.com/formations>

Des formations "animateur basket tonik" se tiendront également, sur les mêmes dates, et sur les mêmes lieux (lien d'inscription similaire).

Basket  
Santé

# MINIBASKET

## BABY DES ROIS

Ce samedi 29 janvier 2022 avait lieu Baby des Rois sur 5 sites :

- Hauterives
- Privas
- St-Pierre-de-Boeuf
- Tain
- Valence

Au total 260 enfants U7 étaient présents, répartis dans 33 clubs.

Après l'annulation de Baby Noël, les enfants étaient ravis de pouvoir s'amuser, jouer au basket, dessiner ou encore construire leur couronne !!!

Le comité remercie les clubs de [Hauterives Basket](#), [Privas Basket Club](#), [Riveraine Sport](#), [Avant Garde Tain Tournon Basket Club](#) et [Valence Bourg Basket](#) pour leur accueil et leur très belle organisation !!!

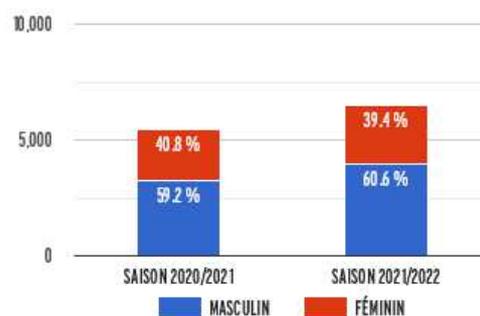
Prochain rendez-vous pour les U7, le samedi 09 avril 2022 avec Baby Pâques !!!



# QUALIFICATION

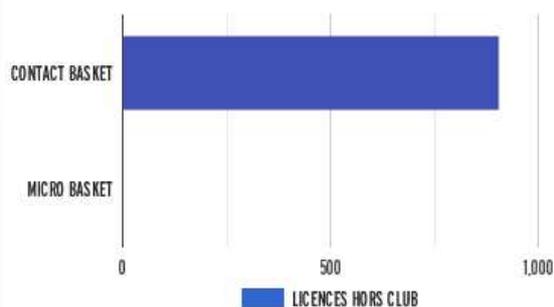
## LICENCES CLUBS (SOCLES) À LA DATE DU 03 FÉVRIER

	FÉMININ		MASCULIN		TOTAL
SAISON 2020/2021	2 230	40.8%	3 230	59.2%	5 460
SAISON 2021/2022	<b>2 562</b>	<b>39.4%</b>	<b>3 938</b>	<b>60.6%</b>	<b>6 500</b>
EVOLUTION	332		708		1 040
EVOLUTION %	14.9%		21.9%		19.0%



## LICENCES HORS CLUBS À LA DATE DU 03 FÉVRIER

CONTACT BASKET (AVENIR,SANTE,OBE,OBC,OBL,OBU)	906
MICRO BASKET	0
<b>TOTAL SAISON 2021/2022</b>	<b>906</b>



TOTAL LICENCES À LA DATE DU 03 FÉVRIER 2022

**7 406**

# RUBRIQUE MÉMENTO

## FÉVRIER 2022

Mardi	1	32-333 Ella	
Mercredi	2	33-332 Présentation	
Jeudi	3	34-331 Blaise	
Vendredi	4	35-330 Véronique	
Samedi	5	36-329 Agathe	MINIBASKET - Plateaux U9 - U11
Dimanche	6	37-328	COMPETITION - Aller U13F D2 - U17M D1/D2 - U18F D1
		Gaston	COMPETITION - Aller U13M D1/D2 - U15 D1/D2 - U18F D2
			COMPETITION - Retour Seniors DF2 - DF3- PRF - DM2 - DM3 - DM4 - PRM
Lundi	7	38-327 Eugénie	
Mardi	8	39-326 Jacqueline	
Mercredi	9	40-325 Apolline	
Jeudi	10	41-324 Arnaud	
Vendredi	11	42-323 ND de Lourdes	
Samedi	12	43-322	COMPETITION - 1/4 Coupes Séniors et Jeunes
		Félix	TECHNIQUE - Stage U11/U12
Dimanche	13	44-321	OFFICIELS - Stage 03
		Béatrice	
Lundi	14	45-320 Valentin	
Mardi	15	46-319	TECHNIQUE - BF Jeunes + passage dans les clubs
		Claude	
Mercredi	16	47-318 Julienne	
Jeudi	17	48-317 Alexis	
Vendredi	18	49-316 Bernadette	
Samedi	19	50-315 Gabin	
Dimanche	20	51-314 Aimée	
Lundi	21	52-313 Damien	
Mardi	22	53-312 Isabelle	
Mercredi	23	54-311 Lazare	
Jeudi	24	55-310 Modeste	
Vendredi	25	56-309 Roméo	
Samedi	26	57-308	TECHNIQUE - BF Enfants
		Nestor	
Dimanche	27	58-307 Honorine	1/2 Finales Coupes Séniors et Jeunes
Lundi	28	59-306 Romain	

# RUBRIQUE PRESSE

Nous demandons aux clubs de bien vouloir envoyer leurs coupures de presse sur l'adresse suivante :

[poleterritoire@dromeardechebasketball.org](mailto:poleterritoire@dromeardechebasketball.org)

## PRIVAS

### Le grand huit pour les basketteurs de l'ASPTT



On n'arrête plus les basketteurs de l'équipe fanion de l'ASPTT.

C'est une huitième victoire de rang que l'équipe fanion masculine de l'ASPTT a décroché dimanche 30 janvier, lors de la réception de Portes-lès-Valence B au gymnase de Lancelot. Appliqués et impériaux, les Privadois se sont en effet imposés 84 à 51, effectuant ainsi un grand pas vers l'accession en Pré-Régionale. Dimanche 6 février, ils iront à Beaumont-lès-Valence.

Contre Le Cheylard, la réserve s'est par contre inclinée sur la marque de 33 à 57. Samedi 5 février, elle se déplacera à Piégros-la-Clastre B.

Enfin, l'équipe fanion féminine a essuyé un lourd revers contre Le Cheylard : 23 à 90. Elle recevra vendredi 4 février, La Voulte-sur-Rhône, à partir de 21 heures, au gymnase de Lancelot.

## BASKET Les U 15 masculins 1 Ils sont invaincus



Un entraîneur heureux du parcours de ses protégés.

L'équipe U15 masculins 1 réalise pour le moment un sans-faute sur cette seconde phase. Les jeunes locaux ont joué 6 matchs et remporté 6 victoires, la dernière en date à Beaumont-lès-Valence (6e de la poule). Le groupe vit bien, il est bien accompagné par l'entraîneur depuis le début de la saison. Le club espère qu'ils maintiendront encore longtemps leur invincibilité.

### ■ BASKET Les prochaines rencontres

Samedi 29 janvier : U 7 et mini-basket : baby des rôis, U 11 M 1 : UMS - Tan (11 h 30, Alexis), U 11 M 2 : UMS - Le Tel (9 h 30, Alexis), U 11 F à la Voulte, U 13 M 1 à BCP, U 13 M 2 à Esclissan, U 15 F 2 : UMS - VBB (17 h 30, Saucel), U 17 M 1 à Eybens, U 17 M 2 à Vanau, U 18 F : UMS - Chomézac (15 h 30, Alexis).

Dimanche 30 janvier : Seniors 4 : BSD - Châteauneuf (10 h 30, Saucel)

### Les résultats du week-end

U 11 M 1 : Saint-Vallier - UMS (38-13), U 11 M 2 : Pierrelatte - UMS (Victoire), U 13 M 1 : UMS - Saint-Vallier (68-23), U 13 F : BCNA - UMS (22-43), U 15 M 1 : Beaumont-lès-Valence - UMS (23-58), U 15 F 2 : Aubenas - UMS (32-109), U 17 M 2 : UMS - UGAP (71-40), U 18 F : La Troche - UMS (84-41), Seniors 1 : CTC BSD - Aubagne (87-74), Seniors 3 : BSD - VBB (64-70), Seniors 4 : Chantemerle - BSD (47-54).

## LARGENTIÈRE

### Basket : enfin une victoire à domicile

Dimanche 30 janvier, les seniors ont signé leur première victoire à domicile. Ils ont été chahutés, dans le jeu, par l'équipe de Piégros-la-Clastre FB-2, mais ils ont su recadrer la donne au bon moment pour s'imposer sur le score de 48/36. C'est avec succès, au bout du suspense, qu'ils ont décroché leur première victoire à domicile. En prenant la main dès le départ du premier quart-temps : 13/09, en restant bien concentré la mi-temps est sifflée sur le score de 25/12.

Petit relâchement au troisième quart-temps dû à la blessure de Thomas Juillard, télescopé par un joueur adverse. Le 3<sup>e</sup> quart-temps a été sifflé au tableau



Thomas Juillard a été blessé lors du match.

d'affichage : 34/24. Encouragés par le public venu en nombre les jaunes et noirs ont bien tenu. Ils sa-

vourent leur victoire qu'ils dédient à Thomas, absent au prochain match.

Prochain rendez-vous en déplacement face à l'équipe de La Voulte Sportif Basket-3.

# DÉTECTION

**Le Centre de Formation recrute  
pour la saison 2022-2023**

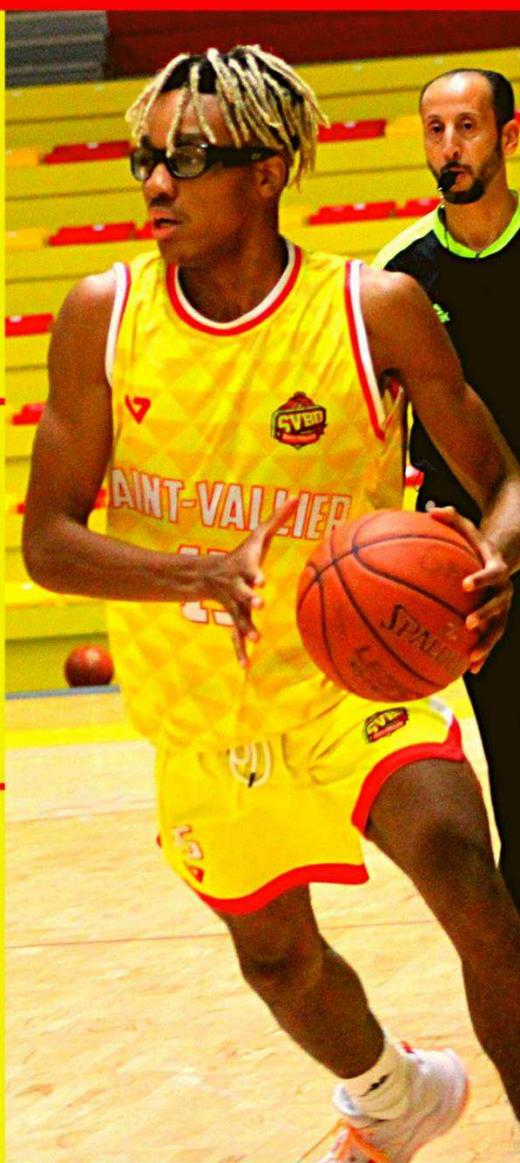
**JOUEURS NES  
EN 2005, 2006, 2007**

**Mercredi 16 Février 2022  
de 14h00 à 17h00  
au complexe des 2 rives à St-Vallier**



**JOUEURS NES  
EN 2002, 2003, 2004**

**Mercredi 23 Février 2022  
de 14h00 à 17h00  
au complexe des 2 rives à St-Vallier**



**Inscription obligatoire par mail |  
centredeformation@svbd.fr**



# INFOS CLUBS

## CHALLENGE NATIONAL SANDRO BALOTTA

Le Basket Club Quint-Fonsegrives organise son 5<sup>ème</sup> **Challenge National Sandro Ballotta** du **vendredi 27 au dimanche 29 mai 2022** (weekend de l'Ascension).

Ce tournoi convivial, ouvert aux U13 filles et garçons, est l'occasion de rencontrer des équipes que vous ne croiserez pas ailleurs, dans une ambiance familiale à l'accent du sud. Vos jeunes et leurs accompagnateurs pourront aussi en profiter pour découvrir **la ville rose, capitale de l'aéronautique et de l'espace**.

**Nous vous demandons de bien vouloir transmettre cette information à vos coachs U13.**

Pour tout renseignement, contacter nous à l'adresse suivante : [tournoi@bcqf.fr](mailto:tournoi@bcqf.fr)

**toulouse métropole** Organisé par les bénévoles du **Basket Club Quint-Fonsegrives**

**Basketball** **5<sup>e</sup> Challenge National Sandro Ballotta**

**U13 Féminin Masculin**

**Ven 27 Sam 28 Dim 29 mai 2022 (weekend ascension)**

[www.bcqf.fr](http://www.bcqf.fr) Profitez du tournoi pour visiter la ville rose

**TOULOUSE Cité de l'espace**

**HALLE DE LA MACHINE** **L'ENVOL DES PIONNIERS**

Pour toute question : [tournoi@bcqf.fr](mailto:tournoi@bcqf.fr)

## RAPPEL - LIGUE AURA – OFFRE PROMOTIONNELLE

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes vous permet d'acquérir un ordinateur pour votre structure dans la limite d'1 ordinateur par structure et du stock disponible (100 ordinateurs) – Bon de commande en annexe 04.  
Le prix d'achat est de 560€.

La Ligue participe à cet achat pour que vous puissiez l'obtenir au prix de 300€ TTC.

L'offre comprend un ordinateur ASUS + 1 Sacoche de transport + 1 souris sans fil.

Merci de bien vouloir remplir le bon de commande ci-après et de le faire parvenir à la Ligue avec votre règlement pour le 15 février 2022.

Les ordinateurs seront à venir récupérer, sur rendez-vous, au siège de la Ligue à Bron ou aux antennes (Voiron - Clermont-Ferrand) à partir du lundi 28 février 2022.

### CARACTERISTIQUES :

Part No	90NB0W02-M001M0
Model	R515FA-BQ100T
EAN Code	4711081484264
UPC Code	195553484268
Operating	Windows 10 Home - ASUS recommends Windows 10 Pro for business
Office	1-month trial for new Microsoft 365 customers. Credit card required.
LCD cover-	Plastic
LCD cover-	Silver
Top case-	Plastic
Top case-	Silver
Bottom case-	Plastic
Bottom case-	Slate Grey
Panel Size	15.6-inch
Brightness	250nits
Résolution	FHD (1920 x 1080) 16:9
Glare	Anti-glare display
Color	NTSC: 45%
Screen-to-body	83 %
IPS-level	IPS-level Panel
Processor	Intel® Core™ i5-10210U Processor 1.6 GHz (6M Cache, up to 4.2 GHz, 4 cores)
Discrete/Sha	Share
Intergrated	Intel® UHD Graphics
How to upgrade memory	Upgradable - Need to remove bottom/top case
Expansion Slot(includes used)	1x DDR4 SO-DIMM slot 1x M.2 2280 PCIe 3.0x4 1x STD 2.5" SATA HDD
Total System	8GB DDR4 on board
On board	8GB DDR4 on board
Storage	512GB M.2 NVMe™ PCIe® 3.0 SSD
Front-facing	720p HD camera
Wireless	Wi-Fi 5(802.11ac)+Bluetooth 4.1 (Dual band) 1*1

# COURRIERS

## FFBB

---

### NOTE EFFBB

- ✓ [2022-01-27-NOTE-LR-CD-CLUBS-CF5x5-Note-Adaptation-des-règles-de-participation-pour-cas-de-COVID-19---VFIN](#) - DUMAS Léa
- ✓ [2022-01-27 0-RH Note LR CD CLUBS adhésion groupée COSMOS VFIN](#) - DUMAS Léa
- ✓ [2022-01-27-NOTE-LR-CD-Clubs-DAJI-Règlement-covid-19](#) - DUMAS Léa
- ✓ [2022-02-01-NOTE-LR-CD-CLUBS-4-PCT-SM-FSTLT-Edition-2022](#) - BARRAUD Catherine
- ✓ [2022-02-01-NOTE-LR-CD-CLUBS-Offre-Structures-Gonflables-3x3](#) - BARRAUD Catherine
- ✓ [2022-02-01-FFBB-RAPPEL-NOTE-crèation-groupe-de-réflexion-Esport-VFIN](#) - DUMAS Léa
- ✓ [2022-02-01-NOTE-LR-CD-5-CF5x5-Tirage-1-16-CDF-U17M](#) - BARRAUD Catherine
- ✓ [2022-02-02-NOTE-CD-LR-CLUBS-2--PFE---Service-Civique---Missions-restant-à-pouvoir-VFIN](#) - ELMI Annaïg
- ✓ [2022-02-02-NOTE-CD-LR-CLUBS--4-PCT-Clubs-CTC-Accompagnement-2022-VFIN](#) - ELMI Annaïg

### EMAIL

- ✓ Consultation de l'Assemblée Générale - prorogation de la convention FFBB/LNB et de l'avenant de prorogation. Transmis au Président, Me Grimaud et M. Ribet

## LIGUE

---

- ✓ Bulletin Officiel Ligue AURA - Saison 2021-2022 - n°21. Transmis au Comité Directeur
- ✓ 3<sup>ème</sup> faute et/ou disqualifiante sans rapport pour le compte de BC040411 - POIZAT - Mathéo

## COMITÉS

---

ISERE	Bulletin hebdomadaire n° 30. Transmis au Président, Compétitions, Technique et CTF
SAVOIE	Bulletin hebdomadaire n° 27. Transmis au Président, Compétitions, Technique et CTF
HAUTE SAVOIE	Bulletin hebdomadaire 23. Transmis au Président, Compétitions, Technique et CTF

## DIVERS

---

Département Drôme	ENQUETE Structures sportives départementales. Transmis au Président
Famille Cressend	Remerciement. Transmis au Président

## VŒUX 2022

---

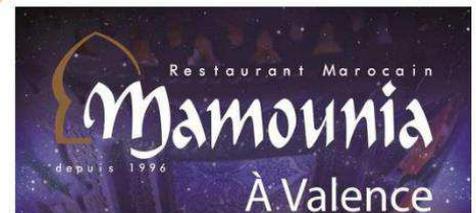
Clubs	AUBENAS
-------	---------

# NOS PARTENAIRES



**COMPTOIR  
DU CARRELAGE**

17 avenue de Provence - 26320 St Marcel lès Valence  
**04 75 58 84 15**  
[www.comptoirducarrelage.fr](http://www.comptoirducarrelage.fr)



**Rémy VINCENT**

5, Place de la République  
26000 VALENCE  
[www.vision-unik.com](http://www.vision-unik.com)  
[valence@vision-unik.com](mailto:valence@vision-unik.com)

*Le sens de la différence*

Opticien Visagiste

**meilleurtaux.com**  
NOS EXPERTS À VOS CÔTÉS  
**MEILLEURTAUX VALENCE**

211 Avenue Victor Hugo - 26000 VALENCE

Tél : 04 28 38 00 72

[valence@meilleurtaux.com](mailto:valence@meilleurtaux.com)



Artisan Chocolatier  
Aubenas - Valence

**TITRE SPECIFIQUE – COVID-19****Janvier 2022**

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<b>Chapitre I – Rencontres non jouées pour les Championnats .....</b>	<b>3</b>
<b>Chapitre II – Participants à la rencontre .....</b>	<b>5</b>
<b>Chapitre III – Conditions matérielles des rencontres .....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre IV – Format des Compétitions et Système des épreuves .....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre V – Etablissement du classement .....</b>	<b>8</b>
<b>Chapitre VI – Mesures particulières .....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe / Adaptation des règles de participations</b>	

The image shows a large, semi-transparent watermark of the FFBB logo. It consists of a circular emblem with a stylized 'F' and 'B' inside, and the letters 'FFBB' in a bold, blue, sans-serif font below it.

## Préambule

Le présent Règlement est relatif aux dispositions réglementaires spécifiques liées à la situation de la crise sanitaire de la COVID-19.

Ce règlement a vocation à s'appliquer à l'exception des chapitre IV relatif au format des compétitions et système des épreuves et chapitre V concernant l'établissement du classement qui ne s'appliqueront qu'en cas d'arrêt anticipé de la saison sportive 2021/2022, prononcé par le Bureau Fédéral.

En raison de l'évolution de l'épidémie sur le territoire et de la mise en œuvre du pass sanitaire pour accéder aux établissements sportifs, le Bureau Fédéral a, lors de sa réunion du 28 août 2021, acté de la suppression du Groupe Sanitaire Fédéral, de la liste des joueurs majeurs constituant un effectif et de la procédure spéciale de report.

À la suite du rebond épidémique observé depuis quelques semaines, le Bureau Fédéral consulté à distance le 11 janvier 2022 a adopté une nouvelle procédure de report de rencontre pour les Championnats.

**En parallèle, lors de la réunion du Bureau Fédéral du 19 janvier 2022, a été validé une mise à jour du présent Règlement conformément, notamment, à l'adoption de la loi de renforcement des outils de gestion de la crise sanitaire et à la mise en place du pass vaccinal.**

Eu égard de ce qui précède, le présent Titre a vocation à s'appliquer dans les Ligues Régionales et Comités Départementaux, à l'exception des formules de championnat qu'ils auront régulièrement adoptées.

Les Règlements de la FFBB auxquels il n'est pas expressément dérogé au terme du présent document s'appliquent de plein droit.

Le Chapitre I est relatif aux rencontres qui ne se joueraient pour des motifs en lien avec le Covid-19.

Le Chapitre II vise les règles de participation dérogatoires aux rencontres.

Le Chapitre III se rapporte aux conditions matérielles des rencontres.

Le Chapitre IV est relatif au format des compétitions et système des épreuves.

Le Chapitre V concerne l'établissement du classement.

Le Chapitre VI vise les mesures particulières en adaptation des autres règlements fédéraux en vigueur.

## Chapitre I – Rencontres non jouées pour les Championnats

Ces dispositions n'ont pas vocation à s'appliquer à la LFB qui dispose d'une procédure particulière prévue dans son protocole sanitaire.

En cas de rencontre avec une équipe professionnelle, le protocole de la LFB ou de la LNB s'appliquera.

### Article 1 – Demande de report de rencontres

**Nota : Les Commissions 5x5 départementales, régionales et nationale sont compétentes pour traiter des demandes de report des championnats dont elles ont la charge. Ce règlement s'adapte à chaque championnat organisé par la Fédération.**

#### 1. Procédure de report a priori

La demande de report a priori concerne les rencontres qui n'ont pas débuté.

Toute demande de report des rencontres peut être étudiée uniquement si :

- Au moins trois (3) joueurs de l'effectif sont absents pour cause de COVID-19 (cas positif ou cas contact n'ayant pas un schéma vaccinal complet placé à l'isolement) ;
- Ces trois joueurs absents ont, a minima, joué cinq (5) rencontres avec l'équipe concernée par la demande de report depuis le début de la saison sportive 2021/2022.

Les conditions, ci-dessus, sont cumulatives.

Chaque équipe, par l'intermédiaire de son Président et/ou Manager Général, effectue une demande de report par rencontre auprès de la Commission 5x5 compétente. Cette demande s'effectue par courriel.

Les documents de santé, tels que les tests positifs, les justificatifs d'isolement établis par l'ARS sont transmis à la Commission Médicale ou au médecin référent de la structure organisatrice ou toute personne habilitée par le médecin régional ou départemental et soumise au respect du secret médical.

- Pour les rencontres prévues le samedi ou le dimanche : la demande de report de rencontre doit être transmise à la Commission 5x5 avant 14 heures le vendredi précédant la rencontre.
- Pour les rencontres prévues les autres jours : la demande de report de rencontre doit être transmise avant 14 heures le jour précédant la date de la rencontre prévue.

Après étude des éléments portés à sa connaissance, la Commission 5x5 pourra accepter ou refuser la demande de report et ce, sur avis médical.

En cas de refus, la Commission 5x5 précisera le motif.

La notification de la décision sera effectuée par courriel :

- Au seul club demandeur en cas de refus ;
- Aux deux clubs en cas d'acceptation de la demande.

Le club qui se verrait refuser, a priori, sa demande de report peut décider de contester, par la voie de l'opposition, la décision de refus et de ne pas jouer la rencontre.

À la suite de sa contestation, après la date initiale de la rencontre, la Commission 5x5 se réunira pour se prononcer de manière contradictoire sur la demande de report, conformément à l'article 1.2.

## 2. Procédure de report a posteriori

Une équipe qui n'entrerait plus dans les délais de la procédure de report prévue à l'article 1.1 peut solliciter la mise en œuvre de la procédure de report a posteriori auprès de la Commission 5x5.

Dans le cas où une équipe a averti la Commission 5x5 et le club adverse de son impossibilité de se déplacer ou d'organiser la rencontre suite à des cas positifs déclarés au sein de son effectif ou à des cas contact n'ayant pas de schéma vaccinal complet contraints à des mesures d'isolement, le club devra transmettre au Médecin compétent tous les éléments justifiant cette impossibilité (nombre de cas positif et/ou de cas contact placés à l'isolement au jour de la rencontre etc.).

Le report de la rencontre pourra être justifiée si :

- Au moins trois (3) joueurs de l'effectif sont absents pour cause de COVID-19 (cas positif ou cas contact n'ayant pas un schéma vaccinal complet placé à l'isolement) ;
- Ces trois joueurs absents ont, a minima, joué cinq (5) rencontres avec l'équipe concernée par la demande de report depuis le début de la saison sportive 2021/2022.

Le Médecin sera chargé de traiter et d'anonymiser les éléments médicaux avant la transmission aux membres de la Commission 5x5 pour traitement du dossier.

Dans le cadre d'une procédure contradictoire, la Commission 5x5 statuera souverainement au vu des pièces fournies au dossier, s'il y a lieu :

- de déclarer l'équipe fautive forfait ;
- de donner la rencontre à jouer.

## 3. Autre cas

Une équipe qui déciderait de ne pas se déplacer ou de ne pas jouer en raison d'un lien avec la COVID-19 sans n'avoir enclenché aucune procédure de report de rencontre sera considérée comme forfait.

La Commission 5x5 notifiera la pénalité automatique de la perte par forfait de la rencontre et déterminera les modalités de remboursement des frais engagés pour l'organisation de la rencontre.

**Dans le cas où une Commission 5x5 ne pourrait s'appuyer sur un Médecin pour traiter et anonymiser les éléments médicaux transmis par les clubs demandeurs, il convient de solliciter auprès des concernés une attestation écrite autorisant la transmission de données médicales personnelles à la Commission 5x5 dans le cadre de la procédure de traitement de la demande de report de rencontre.**

#### 4. Trophées Coupes de France et Coupe de France U18F / U17M

Il est rappelé la priorité du championnat par rapport aux autres compétitions.

Pour les Trophées Coupes de France et la Coupe de France U18F/U17M, l'équipe qui ne pourrait se présenter, pour des raisons liées à l'épidémie de Covid-19, pour jouer la rencontre doit avertir la Commission 5x5.

Ladite commission déclarera automatiquement forfait l'équipe sans qu'aucune pénalité financière ne lui soit imputée. L'équipe adverse sera automatiquement qualifiée pour la rencontre suivante.

En ce sens, aucune demande de report ne sera autorisée pour ces compétitions.

#### 5. Procédure d'appel devant la Chambre d'Appel

**A l'encontre des décisions de la Commission 5x5 prise à l'issue d'une procédure de traitement a posteriori de la demande de report de rencontre, un appel peut être interjeté devant la chambre d'appel de la FFBB dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de réception de la décision, conformément aux dispositions de l'article 924 des Règlements Généraux de la FFBB.**

**Dans ce cas, les éléments médicaux envoyés à la Commission 5x5, préalablement traités et anonymisés par le Médecin, seront envoyés à la Chambre d'Appel.**

**Chaque nouvel élément médical transmis à la Chambre d'Appel devra être accompagné d'une attestation écrite de la personne concernée autorisant la transmission de données médicales personnelles par son club à la Chambre d'Appel de la Fédération.**

## Chapitre II – Participants à la rencontre

### Article 2 – Joueurs prenant part à la rencontre

Les joueurs **âgés de 16 ans et plus** qui prennent part à la rencontre doivent présenter, à l'entrée de l'établissement recevant du public, un pass **vaccinal** valide à la personne habilitée.

**Les joueurs âgés de 12 à 15 ans révolus qui prennent part à la rencontre doivent présenter, à l'entrée de l'établissement recevant du public un pass sanitaire valide à la personne habilitée.**

Le joueur qui ne serait pas en règle avec le pass sanitaire **ou le pass vaccinal** ne pourra pas entrer dans l'établissement et ne pourra donc pas prendre part à la rencontre.

Cette obligation vaut pendant toute la période d'état d'urgence sanitaire.

### Article 3 – La Charte d'Engagements

Pour tous les joueurs qui viendraient compléter l'effectif en cours de saison, il est admis la possibilité d'effectuer une régularisation relative à la signature de la Charte d'Engagements dans un délai de 48 heures après la rencontre.

A défaut, les pénalités automatiques prévues aux Règlements Sportifs Généraux seront appliquées.

#### **Article 4 – Participation aux rencontres Hauts Niveaux**

Toute personne inscrite sur la feuille de marque d'une rencontre des championnats de haut-niveau (LFB, LF2 et NM1) doit nécessairement être autorisée à participer par la Commission Haut Niveau des Clubs.

En cas de manquement, la rencontre sera perdue par pénalité.

#### **Article 5 – Les entraîneurs et les entraîneurs adjoints**

**Comme les joueurs âgés de 16 ans et plus, l'entraîneur et l'entraîneur adjoint doivent présenter à l'entrée de l'établissement sportif un pass vaccinal valide, à défaut ils ne pourront ni entrer dans l'établissement ni prendre part à la rencontre.**

**Dans le cas où l'entraîneur et/ou l'entraîneur adjoint est testé positif à la COVID-19 et/ou est cas contact avec un schéma vaccinal incomplet nécessitant un isolement, il est possible de procéder au remplacement de manière temporaire conformément au Statut du Technicien en vigueur.**

#### **Article 6 – Nombre minimum de joueurs**

Pour l'ensemble des rencontres des Championnats, Trophées ou Coupes de France de la saison sportive 2021-2022, les pénalités prévues dans les Règlements Sportifs Particuliers concernant le non-respect du nombre minimum de joueurs à inscrire sur la feuille de marque ne seront pas appliquées.

#### **Article 7 – Participation des joueurs régulièrement qualifiés**

Seuls sont autorisés à participer à une rencontre remise par la Commission Fédérale 5x5 les licenciés non suspendus à la date initiale de cette rencontre, ainsi que lors de la rencontre remise.

### **Chapitre III – Conditions matérielles des rencontres**

#### **Article 8 – Accueil de l'équipe visiteuse et des officiels**

Par dérogation à l'article 8.3 des Règlements Sportifs Généraux, l'association sportive recevante :

- Devra uniquement mettre à disposition de l'équipe visiteuse et des officiels un point d'eau potable dans ou à proximité de la salle qu'il conviendra de nettoyer régulièrement
- Ne sera pas sanctionnée en cas de réduction du nombre d'invitations remises pour l'équipe visiteuse et les officiels.

### **Chapitre IV – Format des Compétitions et Système des épreuves**

## Article 9 – Principes généraux

Ces principes ont vocation à s'appliquer pour tous les championnats nationaux, sauf dispositions spécifiques prévues dans le Règlement Sportif Particulier (RSP) de la division.

### 1. Phase 1

Les systèmes d'épreuves adaptés des compétitions de la saison sportive 2021/2022 pourront prévoir pour chaque division (hors LFB, LF2 et NM1) une phase 1 en rencontres aller/retour, sans organisation de phase finales (play-offs ou play-downs).

### 2. Les règles d'accession/relégation

Les règles d'accession et de relégation sont applicables au terme de la phase 1 de chaque division.

### 3. Classement

Le classement pour la saison 2021/2022 d'une division pourra être, ou sera, arrêté dès lors qu'au minimum 50% des rencontres de la phase 1 de cette division seront comptabilisés.

Si :

- Toutes les rencontres sont comptabilisées (soit 100%), le classement sera établi selon les règlements en vigueur ;
- Si le nombre de rencontres comptabilisées se situe entre 50% et 100%, le classement sera établi selon les règles du ratio.

Pour l'établissement du classement, se référer au Chapitre VI ci-après.

### 4. Délivrance du titre

Le Bureau Fédéral pourra prévoir à l'issue de la phase 1, si les circonstances l'exigent, d'autres phases de compétitions (rencontres A/R, playoffs...) au terme desquelles ne pourront être attribués que les titres (Champion de France, etc.). Le format des phases finales sera défini un mois avant la date limite de fin de la phase 1 (hors LFB, LF2 et NM1).

## Article 10 – Inversion des rencontres

Une rencontre aller doit toujours se jouer avant une rencontre retour ; si nécessaire, une inversion des rencontres sera effectuée par la Commission Fédérale 5x5.

## Article 11 – Date et horaire

L'article 5.2 a) al.4 des Règlements Sportifs généraux qui prévoit « La Commission Fédérale 5x5 fixera l'horaire de la dernière journée retour des championnats gérés par la FFBB, sans que cet horaire puisse être modifié par les organisateurs. » pourra ne pas trouver application pendant la saison 2021/2022.

## Article 12 – Forfait général

Conformément à l'article 15 des Règlements Sportifs Généraux, une équipe ayant perdu deux rencontres par forfait ou deux rencontres par pénalité, ou une rencontre par forfait et une rencontre par pénalité, sera déclarée forfait général (sous réserve qu'elles aient fait l'objet de deux notifications distinctes).

Néanmoins, les forfaits prononcés et motivés par des cas positifs à la Covid-19 ou des cas contact nécessitant des mesures d'isolement, ne seront pas comptabilisés pour l'application de cet article.

### **Article 13 – Obligations sportives**

Pour participer à une compétition donnée, les clubs de la division concernée doivent engager des équipes dans les niveaux et catégories inférieurs (cf. RSP de la division concernée). Ces équipes devront participer et terminer les championnats respectifs dans lesquels elles se seront préalablement engagées.

Un contrôle a posteriori sera effectué par la Commission Fédérale 5x5. La non-observation de ces obligations amène le déclassement du club fautif comme dernier de la poule et la descente automatique dans la division inférieure.

Néanmoins, la Commission Fédérale 5x5 pourra, le cas échéant, solliciter le Bureau Fédéral au terme de la saison pour une non-application totale ou partielle de cette pénalité selon l'évolution de la situation sanitaire.

## **Chapitre V – Etablissement du classement**

### **Article 14 – Détermination du classement**

Un classement d'une division pourra être établi dès lors qu'au minimum 50% (cinquante pourcent) des rencontres de cette division seront comptabilisées.

A défaut, le Bureau Fédéral sera compétent pour déterminer les règles d'accession/relégation et leur application.

### **Article 15 – Etablissement du classement**

Le classement sera établi selon les principes suivants :

- Toutes les rencontres sont comptabilisées (soit 100%), le classement sera établi selon les règlements en vigueur.
- Si le nombre de rencontres comptabilisées se situe entre 50% et 100%, le classement sera établi selon les règles du ratio.

### **Article 16 – Etablissement du classement selon le ratio**

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisés en fonction du nombre de rencontre théorique, selon la formule suivante :

$$\frac{\text{NB de points}}{\text{NB de rencontres comptabilisées}} \times \text{Nombre de rencontres théorique}$$

Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait...)

Le nombre de rencontres théoriques correspondant au nombre de rencontre de la phase 1 (ex. : 22 si poule de 12 équipes avec matchs Aller/Retour).

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum obtenues (ex. : pour 45.15369 l'affichage sera 45.15).

Procédure pour mise en application du classement selon le ratio :

1. Déterminer la date pour arrêter l'ensemble des championnats,
2. Arrêter les classements (avec les mises à jour intégrant l'issue des procédures impactant le nombre de points des équipes, les décisions sur des rencontres à rejouer, ...)
3. Deux situations dans une même poule :
  - a. Toutes les équipes ont joué le même nombre de match = Position des équipes au classement déterminée selon son nombre de points
  - b. Toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de match = position des équipes au classement déterminée selon son ratio.

## Article 17 – Equipes à égalité

Si des équipes sont à égalité, un classement sera effectué pour les départager en tenant seulement compte du ratio établi sur les rencontres entre les équipes à égalité.

Si à l'issue de ce classement, des équipes restent à égalité, elles seront départagées selon les critères suivants appliqués selon l'ordre qui suit :

1. Plus grande différence de points (points marqués – points encaissés) sur les rencontres jouées entre elles
2. Plus grand nombre de points marqués sur les rencontres jouées entre elles
3. Plus grande différence de points (points marqués – points encaissés) sur l'ensemble des rencontres de la poule
4. Plus grande moyenne de points marqués sur l'ensemble des rencontres de la poule
5. Tirage au sort

Si à n'importe quelle étape de l'application de ces critères une ou plusieurs équipes peuvent être classées, les équipes restant à égalité seront départagées en appliquant de nouveau ces critères à partir du premier.

## Chapitre VI – Mesures particulières

### Article 18 – Commission de Contrôle de Gestion (Avril 2021)

#### 1. Réunions et auditions

La Commission de Contrôle de Gestion (CCG) pourra se réunir au siège de la Fédération et/ou par visio ou audioconférence et auditionner les clubs participant aux championnats de NM1, LFB et LF2 ainsi que ceux susceptibles d'intégrer ces divisions pour la saison à venir.

Les auditions des clubs participant aux championnats de France et prénationaux pourront se dérouler dans les mêmes conditions.

#### 2. Rétrogradation et procédure de redressement judiciaire

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire qui interviendrait au plus tard le 30 juin 2022, n'entraînera pas automatiquement la rétrogradation d'une division. La CCG appréciera la situation financière du club et pourra décider de maintenir le club dans la division dans laquelle il est sportivement qualifié ou décider de le rétrograder d'au moins une division.

#### 3. Situation nette et accession

Tout club accédant en LFB, LF2 ou NM1 doit présenter une situation nette positive au terme de la saison au cours de laquelle il aura obtenu cette accession sportive.

A titre exceptionnel, la Commission de Contrôle de Gestion appréciera la situation financière de ces clubs et pourra décider de ne pas leur refuser l'accession sur ce seul motif.

#### 4. Fonds de réserve

Les clubs engagés dans les championnats de NM1, LFB et LF2 ont l'obligation de constituer, au travers d'un plan quadriennal et à compter de leur 1<sup>ère</sup> saison dans la division (saison 1), un fonds de réserve égal à 10% des produits.

A titre exceptionnel, cette obligation est gelée pour la saison sportive 2021/2022.

Aucune procédure ou pénalité à l'encontre des clubs ne respectant pas l'obligation de fonds de réserve 2021/2022 pour des motifs liés aux perturbations COVID-19 ne sera engagée ou appliquée.

#### 5. Révision du budget

Compte tenu des incertitudes de la saison, liées au contexte sanitaire, un club pourra solliciter deux révisions de son budget et/ou de l'encadrement de ses charges de personnel au cours de la saison 2021/2022, au lieu d'une seule.

### Article 19 – Pénalité financière Statut du Technicien

Les pénalités prononcées par la Commission Fédérale des Techniciens pour non-respect du statut pourront être notifiées en une seule fois à l'issue des championnats et non à l'issue des phases aller et retours.

### Article 20 – Péréquation

Pour l'attribution des montants redistribués aux associations ou sociétés sportives de LFB ou LF2 dans le cadre du système de la péréquation, la Commission Haut-Niveau des Clubs se basera sur le classement de l'équipe espoirs :

- Deuxième phase du championnat de LF2 pour les centres de formation agréés
- Classement dans le ranking national de fin de saison pour les équipes de centres d'entraînement labélisés

Le coefficient 1 pour l'équipe espoir de LF2 qui a un centre de formation agréé sera retenu.



## ANNEXE / ADAPTATION DES REGLES DE PARTICIPATION (janvier 2022)

Prenant en considération les conditions sanitaires actuelles, et afin de limiter le nombre de rencontres déplacées et/ou perdues par pénalités en cette fin de saison, le Bureau Fédéral du 19 janvier 2022 a acté le principe selon lequel certaines règles de participation pourraient être adaptées en cas d'absences pour des cas de COVID-19 de joueurs/joueuses (ayant joué au minimum 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison).

Vous trouverez ci-dessous les règlements concernés et leurs adaptations :

- **Règlement Sportif Particulier LF2 (article 3)**

Nombre de joueuses JFL de moins de 23 ans absentes pour cas de COVID-19 (ayant joué au minimum 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison)	Nombre minimum de joueuses JFL de moins de 23 ans à inscrire sur la feuille de marque
0	4
1	3
2	2
3	1
4 ou plus	0

Ex : si 2 joueuses JFL de moins de 23 ans (ayant joué au moins 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison) sont absentes au jour de la rencontre, alors le club pourra n'inscrire que 2 joueuses JFL de moins de 23 ans sur la feuille de marque.

- **Règlement Sportif Particulier CTC (article 3)**

- **Championnats Seniors et Championnats de France Jeunes :**

Nombre de joueurs/joueuses absent(e)s pour cas de COVID-19 (ayant joué au minimum 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison), et titulaires d'une licence délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe	Nombre minimum de joueurs/joueuses titulaires d'une licence délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe à inscrire sur la feuille de marque	Nombre maximum de joueurs/joueuses titulaires d'une extension AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe
0	5	5
1	4	6
2	3	7
3	2	8
4	1	9
5	0	10

Ex : si 2 joueurs/joueuses licenciés au sein du club support (ayant joué au moins 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison) sont absent(e)s au jour de la rencontre, alors le club pourra n'inscrire que 3 joueurs licenciés au sein du club porteur sur la feuille de marque, et pourra au contraire y inscrire jusqu'à 7 joueurs/joueuses possédant une licence AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe.

- Autres Championnats Jeunes :

Nombre de joueurs/joueuses absent(e)s pour cas de COVID-19 (ayant joué au minimum 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison), et titulaires d'une licence délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe	Nombre minimum de joueurs/joueuses titulaires d'une licence délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe à inscrire sur la feuille de marque	Nombre maximum de joueurs/joueuses titulaires d'une extension AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe
0	3	7
1	2	8
2	1	9
3	0	10

Dans tous les cas évoqués ci-dessus, les absences pour cas de COVID-19 devront être justifiées par l'envoi d'attestations officielles.

FFBB



## ADAPTATIONS DES REGLES DE PARTICIPATION POUR CAS DE COVID-19

<b>Thématique :</b>	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input checked="" type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
<b>Destinataires :</b>	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
<b>Nombre de pièces jointes : 0</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

Madame, Monsieur,

Prenant en considération les conditions sanitaires actuelles, et afin de limiter le nombre de rencontres déplacées et/ou perdues par pénalités en cette fin de saison, le Bureau Fédéral du 19 janvier 2022 a acté le principe selon lequel certaines règles de participation pourraient être adaptées en cas d'absences pour des cas de COVID-19 de joueurs/joueuses (ayant joué au minimum 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison).

Vous trouverez ci-dessous les règlements concernés et leurs adaptations :

- **Règlement Sportif Particulier LF2 (article 3)**

Nombre de joueuses JFL de moins de 23 ans absentes pour cas de COVID-19 (ayant joué au minimum 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison)	Nombre minimum de joueuses JFL de moins de 23 ans à inscrire sur la feuille de marque
0	4
1	3
2	2
3	1
4 ou plus	0

Ex : si 2 joueuses JFL de moins de 23 ans (ayant joué au moins 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison) sont absentes au jour de la rencontre, alors le club pourra n'inscrire que 2 joueuses JFL de moins de 23 ans sur la feuille de marque.

- **Règlement Sportif Particulier CTC (article 3)**

- Championnats Seniors et Championnats de France Jeunes :

Nombre de joueurs/joueuses absent(e)s pour cas de COVID-19 (ayant joué au minimum 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison), et titulaires d'une licence délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe	Nombre minimum de joueurs/joueuses titulaires d'une licence délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe à inscrire sur la feuille de marque	Nombre maximum de joueurs/joueuses titulaires d'une extension AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe
0	5	5
1	4	6
2	3	7
3	2	8
4	1	9
5	0	10

Ex : si 2 joueurs/joueuses licencié(e)s au sein du club support (ayant joué au moins 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison) sont absent(e)s au jour de la rencontre, alors le club pourra n'inscrire que 3 joueurs/joueuses licencié(e)s au sein du club porteur sur la feuille de marque, et pourra au contraire y inscrire jusqu'à 7 joueurs/joueuses possédant une licence AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe.

- Autres Championnats Jeunes :

Nombre de joueurs/joueuses absent(e)s pour cas de COVID-19 (ayant joué au minimum 5 rencontres avec l'équipe depuis le début de saison), et titulaires d'une licence délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe	Nombre minimum de joueurs/joueuses titulaires d'une licence délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe à inscrire sur la feuille de marque	Nombre maximum de joueurs/joueuses titulaires d'une extension AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe
0	3	7
1	2	8
2	1	9
3	0	10

Dans tous les cas évoqués ci-dessus, **les absences pour cas de COVID-19 devront être justifiées par l'envoi d'attestations officielles.**

Concernant la procédure de demandes de report pour cas COVID en Championnats de France et en Coupes de France, nous vous invitons à consulter la note publiée le 17 janvier 2022 dans eFFBB.

La Commission Fédérale 5x5 reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Contact :

Tel : 01.53.94.26.26

E-mail : [sportive@ffbb.com](mailto:sportive@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Alain SALMON Président de la Commission Fédérale 5x5	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Pratiques Fédérales	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2022-01-27 NOTE LR CD CLUBS CF5x5 Note Adaptation des règles de participation pour cas de COVID-19 - VFIN	



# REGLEMENT COVID-19

<b>Thématique :</b>	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs, Jeunesse & Territoires <input type="checkbox"/> Compétitions & Vivre Ensemble <input checked="" type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
<b>Destinataires :</b>	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
<b>Nombre de pièces jointes : 1</b>		
<input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

## Ce qu'il faut retenir :

- Adaptation du Règlement Covid-19 à la suite de l'entrée en vigueur du Pass vaccinal ;
- Ajout d'une annexe portant adaptation des règles de participation.

La situation sanitaire avait conduit les instances dirigeantes de la Fédération à réfléchir à une modification règlementaire en cours de saison du Règlement Covid-19. Cette modification s'avérait être essentiel pour gérer l'ensemble des demandes de report de rencontres qui sont sollicitées, à l'échelon départemental, régional et national.

Ainsi, par une consultation à distance, le Bureau Fédéral de la FFBB avait adopté un nouveau Règlement Covid-19 et organisé à destination des comités départementaux et des ligues régionales une réunion d'information quant aux nouveautés applicables.

De nouveau réunie, le 19 janvier dernier, le **Bureau Fédéral** a acté une adaptation dudit règlement conformément à la loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire qui allait entrer en vigueur quelques jours plus tard (le 24 janvier 2022) et aux évolutions sanitaires.

- **Les procédures de report de rencontre a priori et a posteriori restent identiques.**
- La **procédure d'appel** des décisions rendues par les commissions 5x5 compétentes devant la Chambre d'Appel de la Fédération a été précisée (article 1.5).
- Le joueur qui ne serait **pas en règle avec le pass sanitaire** (entre 12 ans et 2 mois et 15 ans révolus) ou avec le **pass vaccinal** (16 ans et plus) ne pourra pas entrer dans l'établissement et ne pourra donc pas prendre part à la rencontre.
  - ✓ Il en est de même pour les **entraîneurs**.
- Dans le cas où **l'entraîneur et/ou l'entraîneur adjoint** est testé positif à la COVID-19 et/ou est cas contact avec un schéma vaccinal incomplet nécessitant un isolement, il est possible de **procéder au remplacement de manière temporaire conformément au Statut du Technicien** en vigueur.
- Une **adaptation des règles de participation** a également été validée afin de limiter le nombre de rencontres déplacées et/ou perdues par pénalités en cette fin de saison (Annexe du règlement Covid-19).

Les services de la Fédération se tiennent à votre disposition.

Contact : E-mail : [Info.covid19@ffbb.com](mailto:Info.covid19@ffbb.com)

Rédactrice	Vérificatrice	Approbateur
Audrey BOURGEON Juriste	Stéphanie PIOGER Vice-Présidente	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2022-01-27 NOTE LR CD Clubs DAJI Règlement covid-19	

# Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basket

Atrium 3 – 1-3 rue du Colonel Chambonnet - 69500 BRON

secretariat@aurabasketball.com 09 77 42 36 20

Contact : Sandrine SARRIO



AUVERGNE-  
RHONE-ALPES  
BASKETBALL

MERCI DE REMPLIR LES CHAMPS SUIVANTS EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE

Club :

Numéro d'affiliation :

Adresse de facturation :

Prénom et nom du signataire :

Fonction au club :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse email :

*Cette adresse email sera utilisée pour accuser réception de votre commande et prendre rdv pour la remise du matériel.*

### Instructions / Remarques

Le package comprend les éléments suivants : Ordinateur portable neuf, une souris, une sacoche de transport

**L'offre est limitée à 1 pack au maximum par structure, dans la limite du stock disponible (100 ordinateurs)**

Référence	Quantité	Prix unitaire	Total
Pack PC	1	<del>560€</del> 300 €	300 €

Date limite de réception du bon de commande et règlement : **15 février 2022.**

**CHEQUE A LIBELLER A L'ORDRE DE LA LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE BASKETBALL**

**POSSIBILITE DE REGLEMENT PAR VIREMENT :  
BIEN INDIQUER « COMMANDE ORDINATEUR » DANS L'INTITULE DU VIREMENT**

**TOUT BON DE COMMANDE SANS REGLEMENT NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.**

DATE :

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB :

Les ordinateurs seront à venir récupérer, sur rendez-vous, au siège de la Ligue à Bron ou aux antennes (Voiron – Clermont-Ferrand) à partir du lundi 28 février 2022.